

**RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET
AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION**

Rémunération 2020 des élus municipaux			
	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Salaire annuel 2020
Maire	90 085,89 \$	17 044,49 \$	107 130,39 \$
Maire Rémunération versée par la Communauté métropolitaine de Québec	9 330,37 \$	0 \$	9 330,37 \$
Conseillers municipaux	19 125,54 \$	9 521,09 \$	28 646,62 \$

La rémunération de base est indexée selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.